



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2019

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Monsieur CHAURÉ, présent par pouvoir donné à Monsieur DELVILLE.

Secrétaire de séance : Madame ARRONDINEAU.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib 2019-19

Taux de fiscalité : vote des taux pour l'année 2019

Monsieur le Maire explique qu'étant donné que les comptes de la commune font ressortir un excédent plus que confortable, il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts.

Il suggère de laisser les mêmes taux qu'en 2018.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 19 voix pour,

- ne souhaite pas modifier les taux d'imposition par rapport à l'année dernière,
- et vote les taux des 3 taxes comme suit :

* Taxe d'habitation : 16.53 %

* Taxe Foncière : 28.50 %

* Taxe foncière (non bâti) : 19.75 %

constituant un produit de 484 507 € à inscrire au compte 73111 du budget primitif 2019 (recettes de fonctionnement).

Délib 2019-20

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2019

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

	Montant alloué (€)	Votes : nombre de voix		
		pour	contre	abstention
ADMR	1200	19	0	0
A la croisée des jeux	300	19	0	0
Alméa CFA Interpro Aube	65	19	0	0
APE	1000	19	0	0
Association anciens combattants	400	19	0	0
Association des personnes âgées	500	19	0	0
Association Sauvegarde Patrimoine	250	19	0	0
Familles rurales : aides ménagères	1200	18	0	1
Jeunes sapeurs-pompiers	200	19	0	0
Les Boultontrain	1500	19	0	0
Lire et faire lire	200	19	0	0
Prévention routière	50	19	0	0
Sports et Loisirs Pour Tous	4000	18	0	1
Un Boulton de Musik	600	11	0	8
Aides divers	535	19	0	0

Les conseillers personnellement intéressés se sont abstenus lors des votes.

Le montant total des subventions allouées aux associations est de **12 000 €** à inscrire au compte 6574 du budget primitif 2019.

Délib 2019-21

Adoption du budget 2019

La lecture du budget en fonctionnement comme en investissement est faite au conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec, le nombre de voix suivant :

Fonctionnement : dépenses		Fonctionnement : recettes	
Chapitres	Nombre de voix	Chapitres	Nombre de voix
011	14 pour, 5 abstentions	70	19 pour
012	15 pour, 4 abstentions	73	19 pour

014	17 pour, 2 abstentions	74	19 pour
65	14 pour, 5 contre	75	19 pour
66	19 pour	75	19 pour
67	19 pour	77	19 pour
022	16 pour, 3 abstentions		
023	17 pour, 2 abstentions		
Investissement : dépenses		Investissement : recettes	
20	16 pour, 3 abstentions	10	19 pour
21	15 pour, 4 abstentions	27	19 pour
23	16 pour, 3 abstentions	021	19 pour
13	18 pour, 1 abstention	041	19 pour
16	17 pour, 2 abstentions		
020	16 pour, 3 abstentions		
041	18 pour, 1 abstention		

adopte le budget primitif 2019 comme suit :

* En fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 474 904.68 €.

* En investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 659 619.44 €.

Le budget et sa note de présentation sont consultables au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune.

Délib 2019-22
Désignation des
membres de la
CLECT

Lors de la création de la CU du Grand Reims, les représentants de la commune pour siéger au sein de la CLECT étaient désignés par le Maire.

La législation venant de changer, il faudra délibérer en 2020 pour ces désignations.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, la CU nous demande de délibérer dès à présent pour entériner ces désignations sachant qu'actuellement ce sont Messieurs THIEBEAUX et PETERMANN qui siègent à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 15 voix pour et 4 abstentions, désigne Monsieur THIEBEAUX en tant que titulaire et Monsieur PETERMANN en tant que suppléant pour siéger à la CLECT.

Délib 2019-23
Achat du panneau
numérique

Trois devis ont été étudiés par le comité communication :

- La société ELANCITY propose un panneau d'information numérique qui ne permet pas d'insérer des animations, images ou vidéo. Il ne peut pas non plus être programmable et ne bénéficie pas d'application mobile associée : coût total TTC de 5 100,12 €.

- La société LUMIPLAN propose un panneau numérique en format portrait de 1,85 m² avec une écriture de couleur blanche d'un montant de 10 200 € HT + 20 €/mois d'abonnement réseau 3G/4G + 40 €/mois pour les notifications de l'application et l'insertion du panneau sur le site internet soit un coût total sur un an de 10 920 € HT (13 104 € TTC).

- La société CENTAURE SYSTEMS propose un panneau identique au précédent en format portrait de 1,85 m² avec une écriture de couleur blanche et une meilleure résolution pour un montant de 9 050 € HT + 24,90 €/ mois d'abonnement mensuel à un réseau 3G/4G qui inclus l'application mobile avec les notifications et l'insertion du panneau sur le site internet soit un coût total sur un an de 9 348,80 € HT (11 218,56 € TTC).

Le comité communication propose donc de retenir le panneau numérique de la société CENTAURE SYSTEM qui propose :

- une meilleure résolution,
- une application mobile simple et gratuite en téléchargement sur I phone ou Android avec visualisation des pages du panneau telles qu'elles apparaissent sur le vrai panneau,
- une notification push incluse dans le tarif du panneau (contrairement à Lumiplan) avec visualisation du nombre de personnes qui ont lues les notifications,

- un hébergeur web multi-supports permettant de mettre des annonces depuis un PC, une tablette ou un smartphone,
- une télésurveillance du panneau toutes les 15 minutes avec des alertes envoyées directement à Centaure Systems si une défaillance apparaît,
- un devis moins cher que celui de Lumiplan.

Parallèlement, trois devis ont été demandés pour l'installation du panneau (préparation du massif béton et du réseau électrique) :

- l'entreprise Jorris SEGURA de Boult sur Suipe pour la partie BTP (2 802 €) + l'entreprise RABICHON de Reims pour la partie électricité (689,75 €) soit au total 3 491,75 € TTC,
- 2 sociétés sous-traitées par Centaure Systems avec des frais de sous-traitance
 - * la Société Champardennaise d'entreprise Electrique de Reims pour un montant de 2 990 € HT soit 3 588€ TTC,
 - * la société Derichebourg de Paris pour un montant de 5 359,21 € TTC.

Le comité préférant opter pour des entreprises locales, qui plus est, moins-disantes, propose au conseil municipal de retenir les sociétés Jorris SEGURA et Rabichon.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 19 voix pour,

- décide d'acheter le panneau numérique proposé par la société CENTAURE SYSTEMS,
- retient la proposition des entreprises Jorris SEGURA et RABICHON pour son installation,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- précise que le panneau sera implanté à l'intersection de la rue du Pavé et de la place du monument aux morts.

**Délib 2019-24
Financement du
test de traction de
la Poupie**

Le test de traction coûte au total 2 484 €.

L'association ARBRES est prête à participer à hauteur de 600 €. Il reste donc 1884 €.

Or le conseil a délibéré en décembre 2018 pour prendre en charge 1500 € maximum. Cette somme n'étant pas suffisante, il faudrait prendre une nouvelle délibération pour financer la somme restante.

Afin d'être tranquille, Monsieur le Maire propose de délibérer pour la somme maximum de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, décide de financer le test de traction pour un montant maximum de 2000 € et autorise le Maire à effectuer les démarches inhérentes à ce dossier.

**Achat de deux
grilles pour
l'église**

L'église Sainte Croix rencontre des problèmes d'humidité à l'intérieur mais également sur certaines parties de la toiture qui sont recouvertes de mousses et sur lesquelles poussent des végétaux.

Un nouveau rendez-vous est programmé pour le 7 mai prochain avec Madame D'ORIANO, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Elle pourra estimer quels travaux sont prioritaires entre la pose des grilles et la réfection d'une partie de la toiture et indiquera quel projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention. A noter également que 2 ballons sur le toit bouchent une gouttière.

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un conseil ultérieur.

**Délib 2019-25
Achat du portail
pour les ateliers
municipaux**

L'accès aux ateliers municipaux n'étant pas fermé, il convient d'acheter un portail afin d'éviter les intrusions.

Deux entreprises ont été contactées et trois devis ont été proposés :

- La Serrurerie Rémoise propose un portail (sans les travaux de maçonnerie)
 - * à deux vantaux pour un montant de 3 834 € TTC,
 - * coulissant pour un montant de 3 720 € TTC,

- L'entreprise Legrand Ghislain propose un portail coulissant pour un montant de 3 360 € TTC, pose comprise.

Les membres du conseil estimant qu'il serait souhaitable que le portail soit motorisé, demandent que cette option soit rajoutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 19 voix pour,

- retient la proposition de l'entreprise Legrand Ghislain avec l'option de motorisation incluse,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier.

Informations diverses

⇒ Echanges de parcelle avec M PETIT Jean-Marie :

Les conditions de départ ayant changées, M PETIT ne souhaite plus faire cet échange de parcelle. Il laisse néanmoins la parcelle AA 274 à disposition de la commune à titre précaire en précisant qu'il peut la reprendre à tout moment.

⇒ Le projet de méthanisation agricole de Methabaz : le permis de construire a été obtenu. Les travaux devraient démarrés au cours du 2ème semestre 2019 pour une mise en service du site en automne 2020.

⇒ Elections européennes le dimanche 26 mai 2019 :

Un Doodle vous sera adressé pour la tenue du bureau de vote (8 h / 18h).

⇒ Un projet de navettes taxis va démarrer à compter du jeudi 25 avril.

Le service est réservé aux habitants de BOULT SUR SUIPPE, majeurs, n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à conduire. La navette pourra prendre en charge 8 personnes au maximum. L'aller et le retour se fera devant le domicile. Le coût de la prestation est de 2,50 euros/personne à régler au taxi en monnaie et inclus 1 h sur place pour faire les courses en toute autonomie.

Le service sera proposé dans un premier temps une fois toutes les 2 semaines, avec un départ à 9h30 et un retour à 11h.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire au secrétariat ou par téléphone au 03 26 03 30 55. Les inscriptions sont ouvertes pour les jeudis 25/04, 9/5, 23/5 et 6/06.

⇒ Deux formations aux gestes qui sauvent d'une durée de 2 heures seront dispensées par l'UNASS avec un maximum de 10 participants par session. Le coût est pris en charge par la collectivité.

La première session aura lieu le 4 mai de 10 heures à 12 heures. Elle sera réservée en priorité aux habitants (âgés de 16 ans minimum).

La seconde session aura lieu au mois d'octobre (date à définir). Une troisième session pourrait être envisagée en cas de demandes.

⇒ Le pont de la crèche est interdit aux véhicules de plus de 40 tonnes. Afin d'éviter le passage des camions, il faudrait demander au conseil départemental de rajouter un panneau de signalisation et prévenir la sucrerie de cette interdiction.

⇒ Le cinémomètre de la rue Saint Roch fonctionne mal. Il faut faire tester la batterie par un électricien qui la changera si nécessaire.

⇒ Prochain conseil municipal le 4 juin.

La séance est levée à 22 heures 20.

